

20 septembre 2018

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Olga Baranova, Grégoire Carasso, Joris Vaucher, Jannick Frigenti Empana, Pascal Spuhler, Hélène Ecuyer, Sophie Courvoisier, Vera Figurek, Helena Rigotti, Fabienne Beaud, Eric Bertinat et Michel Nargi: «Pour des raccordements en eau et en électricité dans l'espace public».

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

La motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2018. La commission, réunie sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud, a étudié la motion lors de sa séance du 19 avril 2018. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Cristina Iselin que nous remercions pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'intensité d'utilisation de certains espaces (verts) de la Ville de Genève pour des manifestations publiques, par exemple dans le parc des Bastions, le Jardin anglais, la rade, le parc La Grange;
- le besoin évident d'eau courante et d'électricité pour la tenue de ces manifestations;
- les charges supplémentaires et les défis logistiques que représente, pour les organisateurs de ces manifestations, l'absence de ces équipements;
- le report de ces charges sur les prix des consommations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer en collaboration avec les services pertinents (Services industriels de Genève, le Service Voirie – Ville propre, le Service des espaces verts, le Service de la sécurité et de l'espace publics, le Service logistique et manifestations, le département de la culture et du sport, etc.) une liste d'espaces publics qui devraient bénéficier de raccordements en eau et/ou en électricité;
- de présenter au Conseil municipal un crédit visant la réalisation de ces raccordements.

Séance du 19 avril 2018

Audition de M^{me} Olga Baranova, motionnaire

M^{me} Baranova explique que la motion M-1298 a été signée par les membres de la CSDOMIC de l'année 2016-2017 et émane de plusieurs constats. Depuis 2011, les services municipaux de la Ville de Genève et les organisateurs de grandes manifestations sur l'espace public ont fait part, à deux reprises, à la CSDOMIC de la difficulté et des coûts élevés d'organisation des manifestations sur le périmètre de la rade et au parc des Bastions. Effectivement, ces endroits ne sont pas équipés en eau et en électricité et étant donné la nécessité d'être équipé de la sorte, cette situation oblige les organisateurs à faire monter des installations temporaires pour la durée de la manifestation. Les SIG sont sollicités pour poser les câbles; et la Ville de Genève utilise également des générateurs, ce qui pose un problème d'écologie. La rade et le parc des Bastions étant des endroits extrêmement sollicités, les installations sont enlevées et reposées quelques semaines plus tard moyennant des coûts de 10 000 à 60 000 francs par manifestation. Cette absence de raccordement sur l'espace public pose également un problème de sécurité: une installation fixe et une installation temporaire n'offrent pas la même qualité de service. À la suite de ces constats, la CSDOMIC a estimé nécessaire d'équiper l'espace public d'installations fixes en eau et en électricité.

La motionnaire n'a aucune idée des coûts d'installations. La seule installation électrique qu'elle a vue sur l'espace public est celle de la place du Molard: visuellement, il s'agit d'une plaque contenant de multiples prises. Cette plaque s'ouvre et se ferme et seules les personnes qui ont les clefs y ont accès. Elle pense que ce type d'installation ne devrait pas être trop coûteux, surtout si les services municipaux identifient correctement les besoins.

M^{me} Baranova demande aux commissaires de ne pas proposer d'audition sur cette motion. Pour commencer, il faut que le Conseil administratif établisse un projet précis, que la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) examinera ensuite. La motionnaire répond volontiers aux questions sur l'histoire de la motion. En revanche, pour ce qui est des détails techniques, elle n'est pas la bonne personne.

Un commissaire remercie M^{me} Baranova pour ses explications et pense effectivement que ce projet se concrétisera à la CAE. Cette initiative est excellente et tout à fait réalisable. Il rapporte que le marché aux puces de Plainpalais était concerné par la même problématique. La Ville de Genève a enfin installé des puits permettant d'alimenter l'espace public en eau et en électricité.

Un commissaire demande si les raccordements en eau et en électricité concernent tous les espaces publics. M^{me} Baranova lui répond par la négative. Seuls les espaces mentionnés dans la motion sont concernés, c'est-à-dire les

endroits régulièrement sollicités pour de grandes manifestations. Le commissaire relève que les Fêtes de Genève vont être raccourcies. L'investissement sur cet espace sera-t-il rentable? M^{me} Baranova comprend sa préoccupation pour la rade et rapporte que ce périmètre est de plus en plus sollicité pour des activités ainsi que pour des manifestations.

Une commissaire trouve l'initiative excellente et demande s'il est rentable d'investir pour un raccordement en eau et en électricité sur le périmètre de la rade, étant donné les travaux prévus à partir de 2020. Elle suggère d'amender la motion en tenant compte de la rade et des travaux prévus dans le projet d'aménagement. Effectivement, il ne sert à rien d'investir dans ce périmètre si celui-ci va être refait dans deux ans. La motionnaire est tout à fait en faveur de cet amendement. Néanmoins, est-il important de préciser les périmètres à ce jour? En réalité, cette motion rappelle au Conseil administratif que ses propres services souhaiteraient qu'une initiative de ce type se réalise mais que rien n'a été fait pour le moment. Il revient au service compétent d'établir la liste des périmètres concernés par ce projet de raccordement. Le Conseil administratif ne va de toute façon pas établir le projet dans un futur proche.

Une commissaire rappelle qu'il était initialement prévu que les forains de la plaine de Plainpalais puissent tous se raccorder à un potelet et s'acquitter de leur taxe d'électricité. Le problème est qu'un forain se branchait et que les autres se mettaient sur sa prise avec des prises multiples. Cela pose un problème de sécurité (certaines manifestations ont lieu sous la pluie) et d'acquiescement des taxes: plus personne ne voulait payer l'électricité. Elle suggère que chacun ait le droit à l'électricité avec des branchements directs. Autour de la rade, il existe déjà des installations (celles des marchands de glaces et autres commerçants) mais il serait également intéressant pour eux de ne pas avoir à mettre des kilomètres de câbles pour se ravitailler en électricité et en eau. Pour terminer, la commissaire pense que ce projet de motion sera traité par la CAE, car il appartient au département de l'environnement urbain et de la sécurité de développer ce type de projet.

Discussion et vote

La présidente demande si les commissaires souhaitent organiser des auditions.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est prêt à soutenir cette motion.

Les autres commissaires sont également prêts à voter cet objet en l'état.

La présidente soumet, sans amendement, la motion au vote.

La motion M-1298 est adoptée à l'unanimité, soit par 14 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC, 2 DC).